



**Par dépôt électronique seulement**

Le 12 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Marie-Michelle Côté**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE  
Votre dossier : R-4311-2025  
Notre dossier : LTG08231 MMC

---

Chère consœur,

Suivant la lettre procédurale ([A-0015](#)) du 30 janvier 2026 de la Régie, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), dépose une version révisée de sa Demande relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE et de la pièce HQD-1, Document 1.

En ce qui a trait au texte reformulé de l'article 5.13 des Tarifs d'électricité, le Distributeur réitère toutefois sa proposition de texte comme présentée en réponse à la question 1.3.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQD-2, Document 1.1 ([B-0010](#)). En effet, comme mentionné à la section 2.3 de la pièce HQD-1, Document 1 ([B-0004](#)), les exigences étant appelées à évoluer en fonction des changements dans les standards et programmes de certification reconnus, le Distributeur propose de ne pas codifier ces exigences à l'intérieur du texte des Tarifs. La proposition de plutôt référer au site internet d'Hydro-Québec pour les exigences vise à lui permettre d'adapter celles-ci en fonction des évolutions qui pourraient survenir et ceci, dans un souci de simplification et d'efficacité réglementaire. Le Distributeur s'engage à informer, par voie administrative, la Régie ainsi que les clients visés de tout changement à ces exigences.

En cohérence avec cette proposition, le Distributeur modifie la conclusion de sa Demande en précisant uniquement la référence à son site internet pour les exigences.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

---

**MARIE-MICHELLE COTÉ**, avocate  
MMC/gm